

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-430** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419)* ». L'objet dudit règlement vise à apporter quelques ajustements au règlement sur les tarifs de l'arrondissement en ce qui concerne les frais de certificat en matière d'urbanisme et les frais de montage et démontage de salle dans le cadre de location au Centre communautaire intergénérationnel.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 11 février 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Marie-France Paquet, avocate

